

# La sécurité des travailleurs et des bénévoles

Nous voulons tous donner le meilleur de nous-mêmes. Nous voulons montrer aux gens avec qui nous travaillons que nous sommes capables de faire ce qu'ils nous demandent. Nous voulons que tout le monde soit satisfait de notre travail, autant les gens que nous aidons que ceux qui nous disent quoi faire.

Les blessures en milieu de travail peuvent être relativement mineures (coupures, ecchymoses, foulures), mais trop souvent, des gens subissent une fracture ou se disloquent un membre, se brûlent ou sont victimes d'une commotion. Il faut parfois amputer un doigt, une main, un orteil ou un bras. Certains jeunes meurent des suites de blessures qui se sont produites sur leur lieu de travail en Ontario.



## Signale toute blessure, même si...

- tu travail ou tu fais du bénévolat avec tes parents ou un ami de la famille;
- tu penses que rapporter ta blessure fera que les gens autour de toi vont douter de tes capacités;
- tu penses que ce n'est « pas grave »;
- tu t'inquiètes de ce que vont dire les autres...

## Souviens-toi...

Tu as de l'ambition, mais tu ne trouves en territoire inconnu. N'effectue pas une tâche que tu ne comprends pas (les *essais* et *erreurs* peuvent devenir des *essais* et *terreurs*) et n'entreprends pas quelque chose qu'on ne t'a pas demandé de faire ou pour laquelle tu n'as pas eu de formation. Il pourrait bien y avoir une excellente raison pour cela.

## Questions d'âge

La Loi provinciale sur la santé et la sécurité au travail t'interdit de faire du bénévolat ou de travailler :

- sur un chantier de construction ou sur un site d'exploitation forestière si tu as moins de 16 ans;
- dans une usine si tu as moins de 15 ans;
- dans tout autre lieu de travail industriel, si tu as moins de 14 ans.

Visite le [www.travailleuraviseontario.gov.on.ca](http://www.travailleuraviseontario.gov.on.ca) pour obtenir plus de renseignements.

## Ouvrage hâté, ouvrage gâté!

On pense trop souvent que la vitesse, l'agilité, l'initiative et la débrouillardise impressionnent. Mais les gens seront *bien plus* impressionnés si tu relèves des dangers et que tu travailles de manière sécuritaire!

Applique-toi à poser des questions. Toutes les questions sont valables.

**« Si j'avais su cela avant de commencer! Mais je ne le savais pas! Personne ne me l'a dit. »**

**Travailleur avisé, travailleur en santé!**

## La sécurité du travailleur ou du bénévole : 12 conseils

- 1** — **Obtiens une formation!**

Comment on fait? Pouvez-vous me montrer? À quoi dois-je faire attention? Apprends comment exécuter le travail en toute sécurité. Informe-toi des politiques, des procédures et des règles, et suis-les. Assure-toi de savoir quoi faire en cas d'urgence.
- 2** — **Demande qu'on te supervise**

Est-ce que vous serez là pour vérifier si je fais mon travail correctement? Si vous n'êtes pas près de l'endroit où je travaille et que j'ai une question à poser, à qui devrais-je m'adresser?
- 3** — **Porte l'équipement de protection**

Filets pour les cheveux, gants, tabliers, lunettes de sécurité, bouchons d'oreille ou autre équipement. Si leur port est nécessaire, renseigne-toi sur la façon de les utiliser et les porter correctement.
- 4** — **Détermine les risques**

Détermine les pratiques et les situations non sécuritaires et signale-les *avant* de commencer à travailler.
- 5** — **Pose des questions!**

Il n'y a pas de questions stupides; les excuses, elles, peuvent l'être, quand tu fais quelque chose sans qu'on te l'ait demandé et sans instructions.  
Il faut communiquer!
- 6** — **Fais ton boulot**

Ne fais rien qu'on ne t'a pas dit de faire et ne fais jamais quelque chose qu'on t'a dit de ne pas faire. Si on te demande de faire quelque chose que l'on t'a dit de ne pas faire ou pour laquelle tu n'as pas reçu de formation, vérifie d'abord avec ton superviseur.
- 7** — **Suis les règles**

Un emploi se compare à un sport : il faut établir des règles pour s'assurer que tout le monde se comporte correctement, travaille en équipe et vise le même objectif.
- 8** — **Signale les dangers**

Si tu es témoin d'un comportement que tu sais être dangereux, signale-le à ton superviseur. Ça n'a rien à voir avec la personne qui le fait : si c'est dangereux, ça ne doit pas être fait. Ce n'est pas une dénonciation, c'est une action réfléchie en vue d'éviter les blessures.
- 9** — **Si tu te blesses...**

...signale-le à ton superviseur et à ta famille, même si la blessure semble mineure.
- 10** — **Discute avec les membres de ta famille**

Parle-leur des tâches que tu auras à accomplir, de la formation que tu as reçue et dis-leur si tu vois des choses qui ne te semblent pas correctes. Parfois, tes parents savent des choses que tu ignores!
- 11** — **Sois honnête**

Si tu t'estimes incapable d'accomplir la tâche qui t'est assignée, fais-le savoir sans attendre à l'employeur. N'entreprends rien qui dépasse tes capacités.
- 12** — **Ne présume pas**

Ne présume pas que tu peux faire quelque chose que tu n'as jamais fait auparavant sans les conseils, les instructions ou la supervision de quelqu'un.